

Préavis municipal relatif à la réfection de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit Le Châtelard

Dates des séances : 2, 7 et 16, 23, 25 Novembre et 2 décembre 2020

Membres de la commission présents : Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux (excusée le 2 novembre), Nathalie André (excusée le 2 novembre), Denis Currat, Bernard Treboux, Rémy Damond (excusé le 2 décembre) et Gian Reto-Gotsch

Le 2 novembre 2020, la Commission des finances a rencontré et échangé avec la municipalité incorpore.

La Municipalité a évoqué l'importance de procéder aux travaux de réfection en même temps que ceux prévus par le Canton pour la route cantonale.

Dans le cadre des discussions avec la Municipalité et après analyse du préavis, La commission des finances relève les points suivants :

- L'état désastreux de la route cantonale et l'importance d'entreprendre sa réfection y compris pour le tronçon du Châtelard
- L'analyse de la Commission porte uniquement sur les aspects financiers des travaux
- Le mode de financement est imposé par le préavis 11/20 alors que la Commission des Finances estime que d'autres options pourraient être envisagées, notamment la vente d'action de la Romande Energie

Dans un souci d'une gestion des finances communales plus strictes dans cette période de crise COVID-19 qui aura certainement des répercussions dans les années à venir sur les recettes communales, la Commission des finances propose donc d'amender le préavis 12/20 comme suit :

- D'autoriser les travaux de réfection du tronçon de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit Le Châtelard, ainsi que la réalisation d'aménagements aux bords de ce tronçon pour un montant de CHF 155'000.--
- De refuser la demande d'affectation de la somme de CHF 155'000. --, provenant du résultat de la vente de l'arsenal, au financement du projet de réfection de la route du Châtelard
- D'accepter la vente d'action de la Romande Energie à hauteur de la somme de CHF 155'000. — et d'affecter le produit au financement du projet de réfection de la route communale au lieu-dit Le Châtelard.
- D'autoriser l'amortissement de la rénovation de la route communale qui sera calculé sur 30 ans, soit CHF 5'167.— dès 2022.

En conclusion :

La Commission des finances

- Vu le préavis municipal No 11/20 du 26 octobre 2020
- Ouï les conclusions de son rapport
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour


Propose au Conseil communal de Bassins d'amender le préavis comme suit :

- D'autoriser les travaux de réfection du tronçon de la route cantonale à traversée communale au lieu-dit Le Châtelard, ainsi que la réalisation d'aménagements aux bords de ce tronçon pour un montant de CHF 155'000.--;
- De refuser la demande d'affectation de la somme de CHF 155'000. --, provenant du résultat de la vente de l'arsenal, au financement du projet de réfection de la route communale au lieu-dit Le Châtelard ;
- D'accepter la vente d'action de la Romande Energie à hauteur de la somme de CHF 155'000. — et d'affecter le produit au financement du projet de réfection de la route communale au lieu-dit Le Châtelard ;
- D'autoriser l'amortissement de la rénovation de la route communale qui sera calculé sur 30 ans, soit CHF 5'167.— dès 2022.

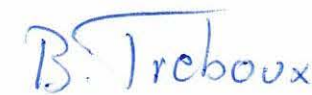

Anne Genevay-Bolay


Nathalie Guignard-Pidoux


Nathalie André


Denis Currat

Rémy Damond


Bernard Treboux


Gian-Reto Gotsch
(Rapporteur)

Fait à Bassins, le 3 décembre 2020